



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée Munier
Exploitation agricole

MON
COMPTE
FORMATION



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Objectifs

La Validation des Acquis de l'Expérience vous permet d'obtenir un diplôme sans effectuer la formation correspondante et sans passer les épreuves sous la forme traditionnelle.

Capacités - compétences :

Dans le cadre de votre démarche VAE, bénéficier d'un accompagnement individualisé et acquérir les techniques et la méthodologie nécessaire pour la rédaction du livret 2 VAE et le passage oral en jury.

- ✓ Voir reconnaître votre expérience et vos compétences par un diplôme ou une certification,
- ✓ Evoluer dans votre emploi,
- ✓ Raccourcir votre parcours de formation,
- ✓ Présenter un concours ou intégrer une formation qui exige un diplôme préalable,
- ✓ Sécuriser votre parcours professionnel et disposer d'un atout supplémentaire sur le marché du travail,

- ✓ Obtenir une certification particulière pour respecter les conditions réglementaires liées à l'exercice d'une profession, pour obtenir une certification qualifiée.

Contenu de la formation :

Cinq domaines. À chaque domaine correspondent plusieurs compétences attendues :

- ✓ Explications des intentions du dossier de validation
- ✓ Appropriation du référentiel métier du diplôme ou titre demandé
- ✓ Analyse du parcours professionnel, recensement des compétences acquises par l'exercice d'un métier
- ✓ Choix d'expériences significatives au regard des compétences correspondant au diplôme. Explication des activités significatives en fonction du cadre méthodologique proposé
- ✓ Préparation de l'entretien avec le jury



Formation adulte



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

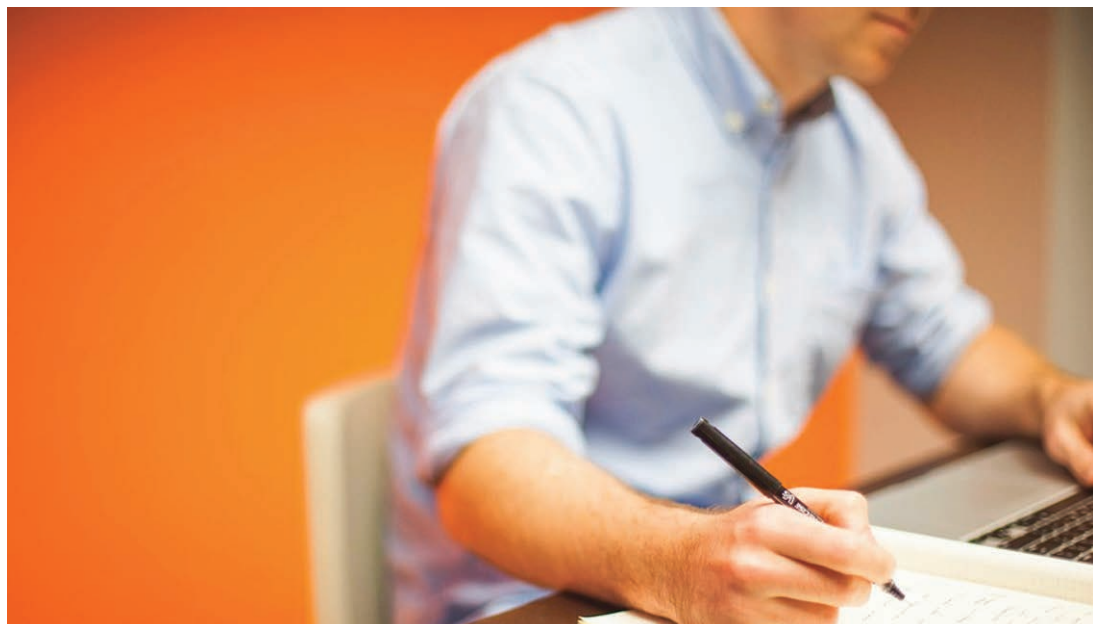
Référente handicap :
Christelle CHEVILLARD
christelle.chevillard@educagri.fr

CIBC70 de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 04
cibc-70@educagri.fr

Référent :
Carole DECHAMBENOIT
carole.dechambenoit@educagri.fr

cfppa.vesoul@educagri.fr





CFPPA
CFAA 70
Lycée Munier
Exploitation agricole



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Publics concernés :

La Validation des Acquis de l'Expérience vous permet d'obtenir un diplôme sans effectuer la formation correspondante et sans passer les épreuves sous la forme traditionnelle. .

Conditions d'admission :

Pour intégrer cet accompagnement, le candidat doit déjà être titulaire de son courrier de recevabilité (justifiant son éligibilité à la VAE)

- ✓ Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée, bénévole, en rapport direct avec les exigences du diplôme visé.
- ✓ Pour que la demande soit recevable, il faut avoir exercé et pouvoir justifier d'une activité pendant au moins 1 an, en rapport avec le diplôme visé.
- ✓ Peuvent être prises en compte, les responsabilités syndicales, les fonctions de conseiller municipal, général ou régional en rapport avec le contenu de la certification visée.
- ✓ Les périodes de formation initiale ou continue, les stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme (ex. contrat de qualification) ou d'un titre, ne sont pas pris en compte sauf pour les personnes qui n'ont pas atteint le niveau V de qualification (Niveau CAP).

Pour chaque personne, un entretien individuel précédent l'accompagnement permet de réaliser la recherche de financements, de construire votre parcours de formation en négociant votre calendrier avec le référent.

Validation de la formation :

Attestation individuelle de formation

Organisation de la formation :

L'accompagnement VAE se réalise lors d'entretiens individuels de durées variables 1h30 à 2h30 sur une période de 6 à 12 mois.

Votre accompagnateur, habilité pour réaliser cette prestation, est votre interlocuteur privilégié, il peut faire appel à des experts au besoin.

La durée de l'accompagnement varie de 10 à 24 heures (en fonction des financements obtenus).

Financement & rémunération :

Plusieurs sources de financement sont possibles pour les personnes souhaitant suivre la formation, (pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter)

Demandeur d'emploi, prise en charge possible par le Conseil régional ou Pole Emploi sous certaines conditions.

Salarié d'entreprise, prise en charge possible par l'entreprise ou l'organisme paritaire financeur dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

Candidats libre : Financement personnel sur devis

Indicateurs de résultats :

	Taux de réussite	Taux de satisfaction
VAE	100%	92%



Formation adulte



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

Christelle CHEVILLARD

christelle.chevillard@educagri.fr

CIBC70 de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 04
cibc-70@educagri.fr

Référent :

Carole DECHAMBENOIT

carole.dechambenoit@educagri.fr

cfppa.vesoul@educagri.fr

Conditions d'entrée :

Au préalable à l'entrée en formation, une rencontre avec le Point Relais Conseil VAE de proximité est conseillée. Elle vous permettra de faire le choix du titre ou diplôme le plus proche de votre expérience et en lien avec votre projet.

L'accompagnement VAE est possible à tout moment (entrées et sorties permanente)